



PRISE DE LICENCE SAISON 2021

Version du 10 septembre 2020

Première option : un **PASS CLUB** pour essayer

Si la pratique du triathlon vous tente mais que vous n'êtes pas tout à fait sûr, une formule d'essai gratuite d'un mois vous est proposée .

Pour des raisons d'assurance, si vous n'avez jamais eu de licence de triathlon dans un club FFTRI , vous pouvez obtenir un PASS CLUB. Ce dernier vous permet de bénéficier gratuitement d'un mois d'essai au sein du club TRIATHLON MANOSQUE tout en bénéficiant d'une couverture assurance en Responsabilité Civile. La validité de ce PASS CLUB et la couverture de l'assurance RC associée sont limités à l'entraînement et n'est accessible qu'une seule fois.

Deuxième option : vous êtes déjà licencié FFTRI, vous êtes directement décidé ou bien votre essai est concluant

Suivre la procédure indiquée ci-dessous et remettre le dossier complet et signé avant la fin du mois d'essai pour celles et ceux qui ont pris un Pass Club.

1. Aller sur le site de la FFTRI rubrique « se licencier » <http://espacetri.fftri.com/>
2. Remplir le formulaire en ligne, bien renseigner l'adresse mail et le type de licence (Compétition ou Loisir). Si vous êtes plusieurs personnes de la même famille merci de saisir toutes les demandes en même temps cela permettra au secrétariat du club de vous envoyer un mail vous informant du montant à payer compte tenu des réductions.
3. Imprimer le fichier PDF que vous signerez, ainsi que le certificat médical que vous ferez compléter et signer par votre médecin traitant ou médecin du sport. Attention à bien faire préciser « pratique du triathlon en compétition » sur le certificat si vous demandez une licence compétition.
4. Remettre le dossier « **complet et signé** » aux responsables des inscriptions lors des permanences dont les dates seront annoncées ultérieurement. Si vous êtes dans l'impossibilité de vous rendre aux permanences, l'envoyer à l'adresse postale du club.

Pour les mineurs : ne pas oublier la fiche sanitaire ainsi que l'autorisation parentale pour les prélèvements antidopage invasif (formulaire joint ou à demander au responsable de l'école, en charge des inscriptions des jeunes).

Ne pas oublier le règlement correspondant à votre demande de licence (voir tableau des tarifs).

Si vous avez déjà eu une licence de triathlon le PASS CLUB ne vous est plus accessible, il faut donc faire la demande de renouvellement de licence ou de mutation.

Pour des raisons d'assurance, **il n'est pas possible de participer aux entraînements collectifs, même à l'essai, sans avoir fourni le dossier complet au club.**

Cotisations saison 2021

Version du 10 septembre 2020

Sera soumis au vote des adhérents lors de l'AG du 9 octobre 2020

Cotisation catégories senior et plus âgé			Cotisation catégories poussin à benjamin	Cotisation catégories minime à junior
Licence compétition	Licence loisirs	Licence handisport	Licence compétition	Licence compétition
230€	178€	220€	147€	177€

Détail des montants des différentes cotisations :

Licence FFTRI	Licence	Part club
Compétition	100€	130€
Loisirs	48€	130€
Handisport	90€	130€
Enfant nés entre 2014 et 2008	37€	110€
Jeunes nés entre 2007 et 2002	37€	140€

Réductions :

- Réduction de 50% sur les licences FFTRI junior et + jeune si les 2 parents sont licenciés ou s'ils sont frère ou sœur (fournir photocopie du Livret de famille) sauf pour les renouvellements.
- Réduction de 25% de la part club à partir de la 2^{ème} personne de la même famille. La réduction s'applique sur la plus petite part.
- Réduction de 20€ de la part club pour les étudiants sous réserve de présentation de la carte étudiant.

Le règlement peut se faire en 3 chèques maximum qui seront remis lors de l'inscription et encaissés au début de chaque trimestre. La totalité du règlement (licence + part club) doit être fait à l'ordre du TRIATHLON MANOSQUE. La part club peut être réglée avec des « coupons sport ».

Tenues :

Différentes tenues dont une tenue de course « trifonction », négociées aux meilleurs prix par le club, vous seront proposées au cours de la saison. Elles seront à la charge des adhérents.